

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n° 3 en date du Mardi 30 janvier 2018
à 17 h 30

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 19

Quorum : 16

Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Noël TROUBAT

Liste et qualité des membres présents :

<ul style="list-style-type: none">- M. ZIMNIAK Didier – Proviseur- M TROUBAT Noël Proviseur- Adjoint- Mme DELFOUR Sophie - Gestionnaire- Mme KREMER Corinne - DDFPT- M. GAUTIER Laurent - personnalité qualifiée- Mme SAUSSE Virginie personnalité qualifiée- M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant- Mme SLAMANI Myriam - Enseignante- Mme CARGNELUTTI Eve - Enseignante- M. YTOURNEL Pascal - Enseignant- M. WAAG David - Enseignant- Mme ALEXANDRE Nathalie - Enseignante	<ul style="list-style-type: none">- Mme MABRUT Claire - Enseignante- Mme CUBIZOLLES Lydie - Personnel ATOS- M. GALLITRE Jean-Claude - Personnel ATOS- Mme BRUVIER Véronique – Personnel ATOS- Mme DOMINGUEZ Rose - Parent d'élève- Mme DE SOUSA Véronique - Parent d'élève- Mme CHEVALIER-CARAMINOT Valérie - Parent
---	--

Liste des membres excusés à l'ouverture de la séance :

Membres excusés : Mme MERLOTTI Corinne Parent d'élève ; M. CONSTANT Alain - Parent d'élève
Cassandra DEBRION élève de 2CCM ; Rémi BOUDET 2HPS ; Emeric ASTIER 2CCM ; Madison
MORLON 1 S ; Célia CHELLES étudiante 1BTS.

Membres absents : M. FANGET Michel et Mme VICHNIEVSKY Laurence représentants du CR, Mme
CANALES Marion représentante de la Municipalité. Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Clermont
Communauté.

Ordre du jour :

1. Organisation des établissements

- L'Emploi de la D.H.G. : Dotation Horaire Globalisée rentrée 2018 pour le lycée professionnel et la SGT.

2. Affaires financières

- Avenant à la convention TIPI.

2. Questions diverses

Le Secrétaire de séance : M. Noël TROUBAT

Le Président de séance :





Conseil d'Administration

A l'ouverture de la séance, 19 membres sont présents sur les 30 composants le conseil d'administration. Le quorum de 16 était donc atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à 17 h 35. Il présente les excuses des membres absents.

M. ZIMNIAK propose M. Noël TROUBAT, Proviseur Adjoint comme secrétaire de cette séance, l'ensemble des membres accepte à l'unanimité.

M. ZIMNIAK présente l'ordre du jour, accepté et adopté par les membres du Conseil d'Administration. Il demande qu'une modification de participation financière concernant le prochain voyage scolaire soit ajoutée à cet ordre du jour. L'ensemble des membres accepte à l'unanimité.

Mme MABRUT, enseignante, précise que l'ensemble des personnels regrettent une fois de plus les absences des représentants des collectivités et notamment ceux de la Région. Elle rappelle qu'une motion a une fois de plus été déposée à ce sujet au conseil d'administration précédent.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2017 n'appelant aucune remarque de la part des membres présents est adopté à l'unanimité.

Votants : **19** **Pour : 19** Contre : 0 Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

Résultat du vote

Pour : **19**

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° -

1. Organisation des établissements

➤ Emploi de la DHG : Dotation Horaire Globale pour le lycée professionnel

Répartition des moyens horaires à la rentrée 2018 (annexe 1).

- **Pour le LP : 975,5 H soit 885 HP et 90 HSA.**

Monsieur le Proviseur explique que la répartition de la DHG a été étudiée, préparée en conseils d'enseignement (par discipline) et présentée à l'ensemble du **conseil pédagogique élargi** à l'ensemble des enseignants **le jeudi 25 janvier 2018**. Elle a été ensuite présentée à la **commission permanente** ce **mardi 30 janvier 2018 à 17 heures**. Le conseil pédagogique comme la commission permanente a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition des moyens. Le travail sera affiné par disciplines dans les mois à venir lors des conseils d'enseignement avec mise à jour du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline).

Projection et distribution des tableaux indiquant la ventilation des moyens par matière pour chacun des deux établissements (LP et LEGT).

La structure est comparable en tout point à la situation de l'an passé. Nous constatons 5 H de moins sur la dotation par rapport à l'an passé (891 HP et 89,5 HSA = 980,50 H) qui se traduisent par une mesure de régulation de -4,86 H. Cette contribution de tous les établissements vise à financer les suites d'opérations et l'évolution de la carte des formations en lycée et en LP sachant que l'académie ne dispose cette année d'aucune création d'emplois à la rentrée 2018.

M. ZIMNIAK fait état de chaque discipline :

En Espagnol : Un besoin de 4 H (ce qui se traduira par un BMP de 4 H à coupler avec le BTS 4 H).

En EPS : 3 postes. 6 h pour allègement de service pour Mme BOUCHE et 6 HSA pour 2 enseignants.

En L/HG : 7 postes. M. BERNARD renouvelle sa demande de temps partiel de 10/18^{ème} et reste 3,5 HSA pour 6 enseignants.

En L/Ang : 4 postes. M. DUPOIS apporte 3,5 H en BTS et Mme BERTON 10 H. Reste 9,5 HSA pour 4 enseignants (dont 2 H FLE pour M. DUPOIS et 2 H EURO pour Mme MONDANI, 2H Mme MARTINEZ et 1 H Mme METZ).

En Maths-Sciences : 7 postes. Mme SANNAJUST apporte 3 H en BTS. M. LACOURBAS conserve 1 heure de décharge syndicale et tous les autres collègues sont à temps complet 18 H. Reste 5,5 HSA pour 7 enseignants. Parmi ces 5,5 HSA 1 H pour la DNL. Un poste devrait être mis au mouvement si Mme JALLAT confirme son affectation provisoire en collège.

En Arts Appliqués, 2 postes. Mme BORIE reconduit une décharge de 3 H pour aide IEN + 1 H de formatrice académique, elle apporterait 3,75 H en BTS et Mme MARCHAIS 6,875 H ou inversement. Reste 6,625 HSA pour 2 enseignants.

En Bio technologie : 9 postes, reste 5 HSA pour 9 enseignants dont 2 H d'EURO pour Mme MABRUT. Mme VERGNE partant à la retraite son poste passerait au mouvement.

En Génie-Bio : 2 postes. 4 HSA pour 2 enseignants. Une nouvelle répartition des heures peut être revue et équilibrée sur bio techno et génie bio.

En STMS : 6 postes. Mme FERRARIS renouvelle sa demande de temps partiel de 15/18^{ème}. Reste 1,5 HSA pour 5 enseignants.

En Esthétique-Cosmétique : 6 postes. Mme ALEXANDRE demande à reprendre à Temps complet, Mme LAFARGE réalise tout son service sur le BTS, soit 18 H. Mme PARRA partant à la retraite son poste sera mis au mouvement. Reste un BMP occupé jusqu'alors par Mme CHEMLA de 6 H (8 H de moins que l'an passé) et 10 HSA pour 6 enseignants.

En coiffure : 5 postes et 12 HSA pour 5 enseignants. Le poste de Mme SALCEDO partant à la retraite sera mis au mouvement.

En Eco gestion commerce : 1 poste. Mme MAZENOD apporte 14 H en BTS. Reste 3 HSA.

En Eco Gestion Compta : 1 poste. Mme MOIGNOUX apporte 8,75 H en BTS. Reste 1,25 HSA.

En technologie collège : 0 poste, besoin de 2 H et 0 HSA.

M. ZIMNIAK récapitule les propositions faites : des besoins en heures poste traduits sous forme de demi-poste ou de poste provisoire.

Diverses créations de postes provisoires sont ainsi demandées en :

- Espagnol (BMP 4 h + 4 h en BTS),
- Esthétique Cosmétique (P4710 : 6 h).
- Technologie : 2 h

Hors DHG, il reste 19,5 HSA non affectées. Parmi celles-ci :

A transformer en IMP : 9.5 H :

- 1 H Labo sciences,
- 2,5 H gestion de stocks
- 3 H TICE
- 1 H de coordination EURO
- 0,5 H décrochage scolaire
- 1,5 H Unesco

A conserver en HSE : 4,5 HSA (162 HSE)

- 2 HSA pour la formation SST (soit 72 HSE)
- 2 HSA pour l'AP (soit 72 HSE)
- 0,5 HSA pour la classe de MCC (18 HSE)

Reste en HS : 5,5 HSA qui constituent des heures d'ajustement (accompagnement, tutorat, projet avec face à face pédagogique) soit 198 HSE sur l'année scolaire.

M. ZIMNIAK souligne le peu d'HSA dans certaines disciplines. Cela complique énormément la répartition de service entre les enseignants, les sous-services étant proscrits, ainsi que la construction technique des emplois du temps. Le travail de répartition en conseil d'enseignement ne sera pas facile. La répartition des HSA sera encore affinée lors des conseils d'enseignement à venir.

M. LACOURBAS, enseignant, intervient pour souligner la légère baisse de la dotation par rapport à l'an passé (-5,5 H sur le LP et la SEGT) pour une structure pourtant totalement identique. Par

cette mesure de régulation, le rectorat ne respecte plus les textes et les horaires officiels. Il souhaite vivement que ces réductions arbitraires ne se reproduisent pas chaque année.

Les enseignants proposent donc une motion concernant la baisse arbitraire de la dotation globale horaire (ci-jointe).

Les parents d'élèves, les agents et les personnalités qualifiées s'associent à cette motion.

DOTATION GLOBALE PROPOSEE 975,50 H = 885,5 HP + 90 HSA

La présentation ne soulevant aucune autre remarque, M. ZIMNIAK procède au vote :

Pour l'emploi de la dotation horaire globale telle que présentée précédemment concernant la structure du LP :

Votants : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**

ACTE 11 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Acte n 11

➤ **Emploi de la DHG : Dotation Horaire Globale pour la SEGT**

La répartition heures postes et heures supplémentaires année se décompose en :

- **Pour la SGT : 130,5 H soit 120 HP et 10,5 HSA.**

La situation est comparable en tout point à la situation de l'an passé avec la même structure. La dotation est légèrement réduite (130,5 H = 120 HP et 10,5 HSA) suite à la mesure de régulation de moins 0,65 h.

En Anglais : 0 poste. 2 CSR de 13,5 H soit 0,875 HSA sur 2 enseignants.

En Espagnol : 0 poste. 1 BMP de 4 H (avec 4 H de LP).

En Sciences Physique : 0 poste. Un CSR de Mme SANNAJUST de 3 H et 0,75 HSA.

En Arts Appliqués : 0 poste. CSR de Mme BORIE de 3,75 H et de Mme MARCHAIS de 6,875 ou inversement et aucune HSA.

En Biochimie-génie bio : 1 poste agrégé Mme MONDANI (15h). 1 HSA de coordination tertiaire.

En Esthétique Cosmétique : 1 poste. Un CSR de Mme LAFARGE de 18 H et 0,88 HSA.

En Eco Gestion Compta : 0 poste. Un CSR de 8,75 H Mme MOIGNOUX et 0 HSA.

En Eco Gestion Commerce. 1 poste Mme SLAMANI et 1 CSR Mme MAZENOD de 14 H. 4,25 HSA pour 2 enseignants.

La répartition proposée dégage des besoins en postes provisoires en Espagnol (BMP 4h).

Soit DOTATION GLOBALE 130,5 H = 120 HP + 10,5 HSA

Pour l'emploi de la dotation horaire globale telle que présentée précédemment concernant la structure de la STS :

M. ZIMNIAK précise que les moyens alloués à chacune des deux structures sont respectés.

Votants : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**

ACTE 12 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Acte n° 12

2. Affaires financières

➤ **Avenant à la convention TIPI.**

Mme DELFOUR, Gestionnaire précise que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a établi un nouveau modèle de convention d'adhésion à TIPI applicable à compter du 1er janvier 2018. Cette convention doit être approuvée par le CA de l'établissement ayant mis en place le Téléservice Télépaiement. Le modèle d'avenant vous est proposé en PJ.

Elle précise que les frais relatifs au gestionnaire de Télépaiement demeurent à la charge de la DGFIP (0.054 € TTC par transaction) et ne seront donc pas supportés par l'EPLÉ, et les montants des commissions bancaires demeurent inchangés.

Votants : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**

ACTE 13 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Acte n° 13

➤ **Modification participation financière voyage scolaire.**

Mme DELFOUR, Gestionnaire annonce que le voyage à VERNINES aura lieu le 16 et 17 mai 2018 avec les 1HPS.

Un don de la maison des lycéens de 93,5 € sera réparti entre les 23 élèves participants. Il viendra en déduction du coût des 50 € annoncé lors du précédent CA. La participation des familles sera réduite de 4 € par élèves soit 46 € par famille.

Cette proposition est soumise au vote :

Votants : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**

ACTE 14 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Acte n° 14

Avant de passer aux questions diverses, M. le proviseur fait lecture du courrier reçu de la région annonçant le retard du chantier de sécurisation qui est reporté à Avril 2018 dans l'attente d'autorisations administratives. La maîtrise d'œuvre SINTEC reviendra vers nous pour finaliser le planning d'intervention.

3. Questions diverses des enseignants :

a) Lors d'une réunion, vous avez évoqué la possibilité de recevoir des stagiaires l'an prochain dans le cadre du lycée de la nouvelle chance. Les moyens seront-ils pris sur notre DHG ?

M. ZIMNIAK explique brièvement le principe de ce dispositif. Il fait l'objet d'un partenariat entre le rectorat, les CIO et les Missions locales. Il accueille des jeunes de 16 à 25 ans qui ont interrompu leurs études plus d'un an après avoir suivi plus d'un trimestre en lycée ou en apprentissage. La finalité est l'obtention d'un bac ou d'un CAP. Le SAIO nous propose de rejoindre le réseau d'établissement supports de parcours LNC. A cette occasion, M. le proviseur remercie les équipes du lycée Marie Curie pour leur engagement et le travail réalisé tout au long de l'année concernant la lutte contre le décrochage scolaire.

En fonction des demandes et des places disponibles, nous devrions intégrer un candidat par filière en première ou en terminale. Cela suppose un positionnement (entretien, tests recrutement...) et un aménagement de leur parcours (EDT, Stage...). Pour mener à la réussite, des moyens seront attribués en plus de notre dotation : 60 HSE la première année puis 20 HSE la seconde année.

b) Quelles nouvelles pour le NLAC ? Un article publié le 16 janvier dernier dans le journal « la montagne » mentionne que le nombre d'élèves a été revu à la baisse (980 élèves environ soit une baisse de 10 élèves).

Par conséquent, des fermetures de sections sont-elles envisagées ?

M. le Proviseur rappelle que le Président WAUQUIEZ a confirmé la construction du nouveau lycée en septembre 2017 au lycée LAFAYETTE.

L'article que vous mentionnez reprend des informations antérieures qui ont été revues et précisé lors du CA n°2 en date du mardi 28 novembre 2018 :

«...la démarche de programmation du nouveau lycée de l'agglomération clermontoise (NLAC), dont le projet architectural choisi après concours en Juin 2015 a finalement été abandonné.

Il a été précisé les nouvelles conditions du programme :

- *Réduction de la structure pédagogique de 1000 élèves au lieu de 1140.*
- *Abandon de l'internat qui sera aménagé dans les locaux et le site de Marie Curie.*
- *Abandon du gymnase (installations du gymnase (type B + salle annexe) Marie curie conservées et gymnase municipal type C sera construit à proximité du NLAC).*
- *Réduction du nombre de logement (8 au lieu de 12).*
- *Réduction du besoin foncier à 20 000 m2 au lieu de 25 000 du fait des modifications si dessus.*
- *Objectifs en matière de Qualité Environnementale conservés.*
- *Objectif de sécurisation du site (en opposition au programme précédent).*
- *Consultation sur marché global de performances».*

Donc aucune fermeture de sections envisagées.

24 élèves des deux lycées travailleront prochainement ensemble (CVL NLAC) afin de réfléchir dans un esprit de co-créativité à ce nouveau projet innovant le lundi 12 mars après-midi (1^{ère} réunion).

Ils seront, à cette occasion, accompagnés des CPE et des documentalistes des 2 établissements. Encadrés par 2 médiatrices en ressources et services de CANOPE et d'une chargée de mission ingénierie du CAFOC (Centre Académique de FORMation Continue), ils se projeteront dans un lycée expérimental au travers une approche innovante le Désign Thinking : comprendre les élèves, leurs besoins, leurs difficultés, leurs interprétations, leurs rêves... A cette occasion sera officialisé leur rôle de « concepteur, juniors designers... »

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur remercie les membres du CA et lève la séance à 18 h 30.